

----- 2014 -----

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



RAPPORT RSE 2014



SOMMAIRE

VISION

- 04 / La politique de certification forestière en Afrique
- 06 / Géographie sociale et forestière

ACTIONS

- 10 / La gestion forestière responsable
- 12 / La réduction des impacts environnementaux
- 14 / La mobilisation du capital humain
- 16 / Un exemple d'implication dans le développement local
- 18 / La préservation de la faune

PERFORMANCES

- 22 / La certification garantit-elle une responsabilité sociale ?
- 24 / Les principales interventions extérieures
- 26 / La définition des indicateurs de performance
- 28 / Glossaire

LE GROUPE ROUGIER, FONDÉ EN 1923, EST AUJOURD'HUI UN LEADER DES BOIS TROPICAUX CERTIFIÉS AFRICAINS.

Il opère autour de trois activités :

- Exploitation de forêts naturelles, transformation industrielle et commerce international (Rougier Afrique International et ses filiales SFID, Mokabi et Rougier Gabon),
- Importation et distribution en France de produits bois de toutes origines (Rougier Sylvaco Panneaux)
- Etude, gestion et investissement dans les plantations forestières industrielles en Afrique (Lignafrica).

Le Groupe emploie près de 3 000 salariés, essentiellement en Afrique (Cameroun, Congo, Gabon).

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

« *Rougier renforce sa démarche de progrès et d'anticipation.* »



Depuis plus de 90 ans, Rougier est porteur d'un projet soutenu par des valeurs de progrès. Le chemin parcouru depuis sa création est le fruit d'une capacité à anticiper, à s'adapter et à se déployer de façon responsable. Aujourd'hui acteur majeur de la forêt dans le Bassin du Congo, le Groupe entend poursuivre son renforcement économique tout en contribuant à la protection des forêts qui lui sont concédées.

Cet engagement de Rougier s'inscrit dans un mouvement d'amélioration constante qui place l'exercice de sa responsabilité sociale et environnementale comme levier de sa réussite. Il se traduit par des systèmes de certification et de vérification de légalité et traçabilité sur l'ensemble de ses concessions ; et plus globalement, 100% des concessions forestières concédées exploitées par Rougier dispose d'une certification délivrée par une tierce partie indépendante.

La démarche de certification FSC® a notamment permis à Rougier de progressivement structurer sa démarche de bonne gestion forestière, tout en affinant ses procédures de fonctionnement et en approfondissant certaines compétences, à l'image de l'internalisation d'équipes de sociologues ou de responsables faune. Afin de recouvrir toutes les réalités du terrain, nos actions s'accompagnent de partenariats étroits avec des ONG locales et internationales, comme celui signé avec le WWF en début d'année 2015.

Pour pérenniser sa démarche RSE, Rougier entame un travail en profondeur dans le périmètre de ses sites en mobilisant son capital humain autour des enjeux de la RSE et en favorisant le partage d'expériences et l'uniformisation des bonnes pratiques dans l'objectif que ces points d'attention deviennent des valeurs de référence partagées.

Francis Rougier
Directeur Général



VISION

ROUGIER ENVISAGE SON ACTIVITÉ DANS LE RESPECT DE SON ENVIRONNEMENT.
LA BONNE GESTION FORESTIÈRE EST AU CŒUR D'UN MODÈLE VERTUEUX CONCILIANT
LES TROIS PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL.



2,1 MILLIONS

d'hectares de forêts
sous plans d'aménagement
déposés et agréés par les
administrations forestières

100%

des forêts concédées exploitées
sont auditées par une tierce
partie indépendante

LA POLITIQUE DE CERTIFICATION FORESTIÈRE DE ROUGIER EN AFRIQUE

ACTEUR MAJEUR DE LA FILIÈRE DES BOIS TROPICAUX AFRICAINS AVEC PLUS DE 2 MILLIONS D'HECTARES DE CONCESSIONS FORESTIÈRES RÉPARTIS SUR LE CAMEROUN, LE CONGO ET LE GABON, ROUGIER GÈRE DE MANIÈRE RESPONSABLE UNE RESSOURCE INDISPENSABLE À L'ÉQUILIBRE DE NOTRE PLANÈTE.

Conscient du rôle qui est le sien, Rougier a pour ambition de transmettre aux générations futures un capital écologique préservé. Afin de soutenir cet objectif, Rougier a mis en place dès 2007 une politique de certification de légalité, complétée et renforcée au fil des années par des certifications FSC® de bonne gestion forestière.

100% des concessions forestières concédées à Rougier ou à ses filiales en Afrique sont sous certification de légalité, et plus de la moitié sont sous certification de bonne gestion forestière.

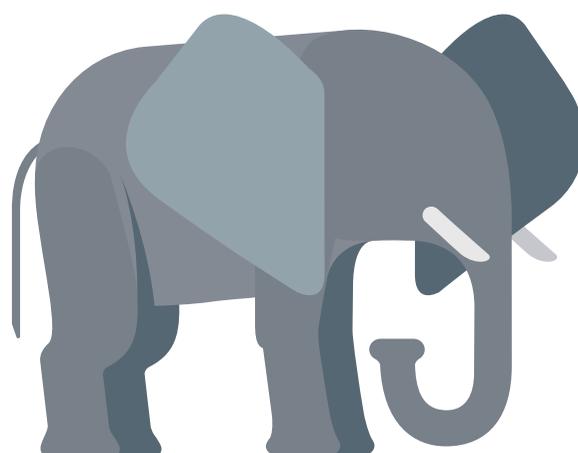
- **Cameroun** : certification "bois provenant de sources responsables" sur le massif du Sud autour de Djoum (264 000 ha) et certification FSC® 100% sur le massif de l'Est autour de Mbang (285 000 ha)
- **Gabon** : certification FSC® 100% sur l'ensemble des massifs (877 000 ha)
- **Congo** : certificat VLC (Vérification de la Conformité Légale) (586 000 ha)

CES DIFFÉRENTES CERTIFICATIONS PERMETTENT À ROUGIER DE :

1 • Garantir à ses clients une légalité et une traçabilité sur la totalité de la production issue de ses concessions forestières, attestées par une tierce partie indépendante. Ces garanties sont indispensables pour offrir l'assurance de l'origine légale des bois exigée par les marchés internationaux (LACEY ACT aux USA, FLEGT en Europe, réglementations bois au Japon et en Australie, etc.)

2 • Offrir aux clients qui le souhaitent des garanties supplémentaires (notamment sociales et environnementales) avec une production certifiée FSC® 100% au Cameroun et au Gabon. Sur certains marchés particulièrement sensibles, la certification FSC® de bonne gestion forestière apporte une valeur ajoutée indéniable.

En 2015, Rougier entend non seulement maintenir sa politique de certification, mais également explorer de nouveaux axes de diversification en se portant notamment candidat à des audits PAFC* à blanc au Gabon. L'objectif est d'élargir les garanties offertes aux clients du Groupe tout en consolidant ses différentes démarches sociétales et environnementales dans ses concessions forestières en Afrique.



* Pan African Forest Certification



DÉMARCHE DE CERTIFICATION À FIN AVRIL 2015 (EN HA AMÉNAGÉS)



UNE CULTURE FONDÉE SUR LA BONNE GESTION FORESTIÈRE

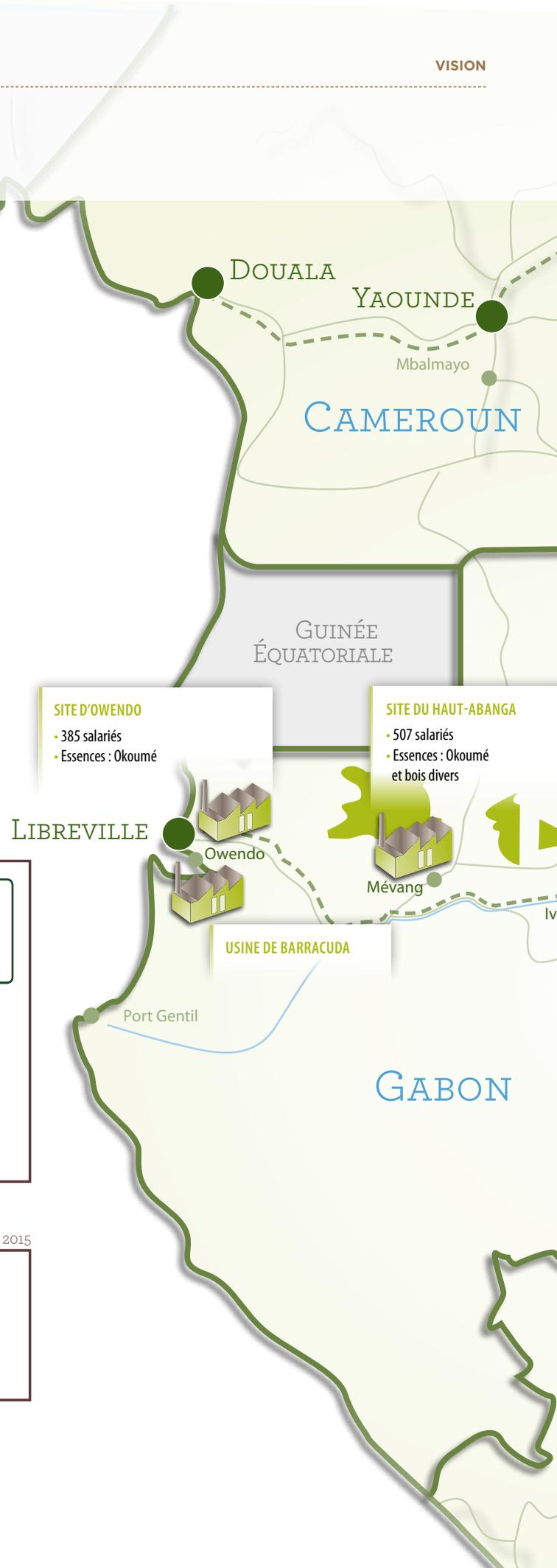
Avec la certification FSC obtenue par Rougier Gabon sur 688 000 ha de concessions forestières, l'année 2008 avait constitué un point de départ décisif dans la reconnaissance des efforts techniques, financiers et humains entrepris depuis plus de 10 ans par Rougier en matière de bonne gestion forestière. Entre 2008 et 2014, Rougier a amplifié cet effort et maintenu le cap de la gestion responsable de ses concessions forestières en Afrique Centrale.

À fin avril 2015, de nouveaux caps ont été encore franchis :

- ▶ L'obtention de la certification "bois provenant de sources responsables" en juin 2014 pour les concessions forestières des massifs de Djoum Mintom et Mpacko au Sud Cameroun (264 000 ha) pour la SFID ;
- ▶ L'obtention du certificat de légalité VLC (Verification of Legal Compliance) en avril 2015 pour le massif du Congo par Rainforest Alliance. Ce sésame est indispensable pour commercialiser aujourd'hui sur les marchés européens et américains.

GÉOGRAPHIE SOCIALE ET FORESTIÈRE

Les sites forestiers et industriels sont situés au Cameroun, au Gabon et au Congo. Ils produisent annuellement 166 000 m³ de sciages, de produits transformés et de contreplaqués, certifiés FSC® ou disposant d'une attestation de conformité légale.



SITE D'OWENDO

- 385 salariés
- Essences : Okoumé

SITE DU HAUT-ABANGA

- 507 salariés
- Essences : Okoumé et bois divers

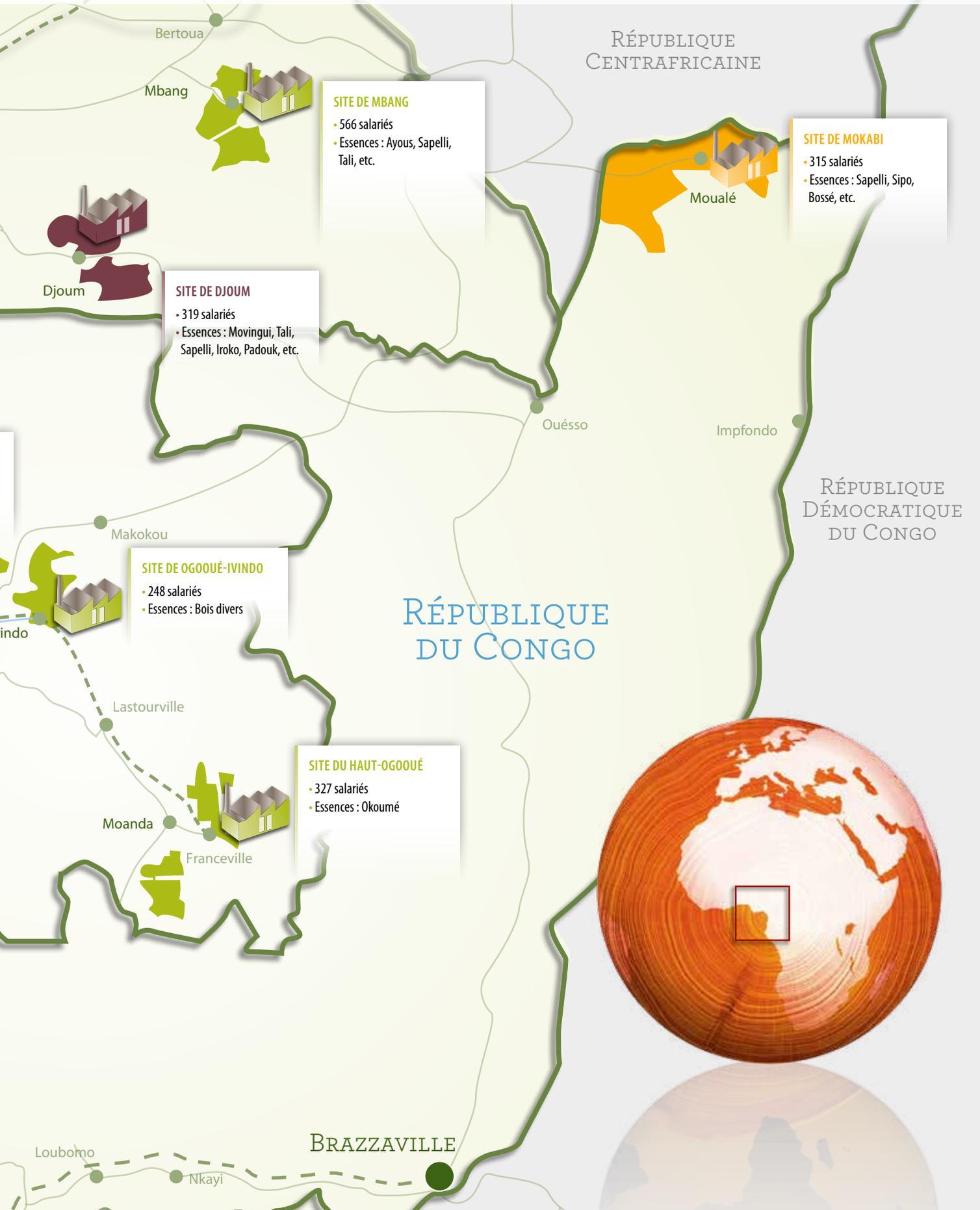
CERTIFICATION

	Concessions FSC® - 1 163 000 ha RA-FM/COC-006621 depuis 2013 au Gabon RA-FM/COC-006347 depuis 2013 au Cameroun		
	Concessions "bois provenant de sources responsables" 264 000 ha RA-CW/FM-007166 depuis 2014 au Cameroun		
	Concession VLC - 586 000 ha RA-VLC-007182 depuis 2015 au Congo		

LÉGENDE

Avril 2015

	Capitales		Chemins de fer
	Villes		Frontières nationales
	Axes routiers		Usines



Vendredi, 30 Janvier, 2015

Le petit obame refuse l'eau du marigot
elle n'est pas potable.

2



ACTIONS

ROUGIER DÉVELOPPE SES ACTIONS EN TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DU BASSIN DU CONGO, AVEC NOTAMMENT UNE PRODUCTION RESPONSABLE SELON DES STANDARDS EXIGEANTS : LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, LE RESPECT DES POPULATIONS LOCALES ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ.



0 = zéro = zéro
 1 = un = un
 2 = deux = deux
 3 = trois = trois
 4 = quatre = quatre
 5 = Cinq = cinq

5^e ANNEE

EFFECTIF	G	F	T
INSCRITS	07	02	09
NOUVEAUX	07	02	09
REDOUBLANTS	00	00	00
GABONAIS	05	02	07
ETRANGERS	02	00	02
BOURNOIS	00	02	00
ANGAIS	00	00	00

100%

des concessions forestières
 concédées exploitées
 sont sous certification
 de légalité

56%

des concessions forestières
 concédées exploitées
 sont sous certification
 FSC 100%

3 000

salariés environ

LA GESTION FORESTIÈRE RESPONSABLE

ROUGIER DÉVELOPPE UN MODÈLE DE PERFORMANCE BASÉ SUR UNE GESTION RESPONSABLE DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE. LE GROUPE CONCILIE OBJECTIFS COMMERCIAUX ET RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, EN CRÉANT DE LA VALEUR TOUT EN PRÉSERVANT LE PATRIMOINE FORESTIER DE SES CONCESSIONS.

DES EXIGENCES DE LÉGALITÉ CROISSANTES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS CERTIFIÉS

Les pouvoirs publics et les acteurs économiques ont mis seulement en œuvre récemment des initiatives importantes pour contrôler la légalité des bois importés. Après les États-Unis, l'Australie et le Japon, l'Union Européenne a appliqué en 2013 un règlement bois européen. Le RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne) interdit formellement la mise sur le marché de bois illégal, et impose aux acteurs de la filière de s'assurer de la légalité des produits bois commercialisés (système de due diligence), sous peine de sanctions financières et pénales.

Alors que certains marchés réclament un degré supérieur d'engagement pour s'assurer que les produits achetés sont issus de forêts gérées de manière responsable, la mise en application de ces nouvelles réglementations augmente la pression qui pèse sur les exploitants forestiers de prouver leurs bonnes pratiques forestières et de rendre publiques ces informations.

Anticipant le renforcement des contrôles étatiques et internationaux de légalité et de bonne gouvernance, Rougier œuvre depuis longtemps, aussi bien dans ses activités de production en Afrique que dans ses activités d'importation et de distribution en France, pour le respect des meilleures pratiques.

L'ENGAGEMENT DE ROUGIER DANS LA CERTIFICATION

Les actions concrètes mises en œuvre dans les concessions forestières et sur les sites industriels matérialisent les engagements de Rougier : garantir le devenir de la ressource, maîtriser les risques environnementaux et créer de la valeur

environnementale. Pour renforcer cette démarche, Rougier a souhaité faire appel à des organismes indépendants accrédités (SGS et Rainforest Alliance) pour auditer ses concessions forestières et garantir la légalité et la traçabilité de ses productions.

La certification de bonne gestion forestière (FSC®) et la vérification de la conformité légale (VLC) sont de nouveaux outils de gestion du risque à destination des exploitants forestiers. Développées depuis plusieurs années chez Rougier, ces certifications délivrées par des tiers indépendants sécurisent



non seulement les marchés en rassurant les clients, mais aussi les approvisionnements en bois grâce à une démarche de progrès continue.

L'objectif de la certification de bonne gestion forestière est en outre très ambitieux pour plusieurs raisons :

- Le milieu dans lequel Rougier évolue est un milieu fragile présentant une biodiversité très riche. Allier exploitation forestière et préservation de cette biodiversité est un exercice de long terme qui nécessite de nombreuses compétences (tant internes qu'externes) acquises au fil du temps.
- Dans le contexte socio-économique des pays du Bassin du Congo, les zones forestières sont en général des zones relativement enclavées. Dès lors, en tant que seul opérateur économique, il incombe très fréquemment à Rougier de pouvoir fournir aux populations locales tous les services de base permettant un niveau de vie décent.
- Le coût des actions devant être mises en œuvre est très important. Ces coûts sont entièrement supportés par Rougier et peuvent affecter sensiblement sa rentabilité économique d'autant que cette démarche de certification reste volontaire et n'est pas mise en place, loin s'en faut, par tous les exploitants forestiers du Bassin du Congo.



UNE BONNE GESTION FORESTIÈRE FONDÉE SUR UNE EXPLOITATION SÉLECTIVE

Les concessions forestières de Rougier sont gérées par des plans d'aménagement qui inscrivent l'activité d'exploitation dans la durée, dans le respect des fonctions environnementales, sociales mais aussi économiques de la société.

Conformément à ces plans d'aménagement, Rougier applique des techniques d'exploitation sélective qui permettent de conserver la biodiversité ainsi que les stocks de carbone. En outre, le prélèvement n'excède pas 1 à 2 arbres par hectare en moyenne, tous les 25 ans. L'arbre prélevé doit atteindre un diamètre précis, préalablement calculé pour assurer une reconstitution satisfaisante de la forêt (pour un certain nombre d'essences, ce diamètre est d'ailleurs régulièrement rehaussé par rapport à ce que prévoient les réglementations forestières).

Les modalités d'exploitation telles que la meilleure planification des activités, l'optimisation des surfaces exploitées, la préservation des sols contre l'érosion et les pollutions garantissent une mise en valeur optimale du patrimoine forestier. Ces pratiques de gestion responsable permettent d'accroître les fonctions environnementales mais aussi économiques des forêts exploitées.

La gestion responsable des ressources forestières, en complément des aires protégées, est ainsi un outil majeur pour la conservation des forêts tropicales. Si le plan d'aménagement est un des piliers de la démarche FSC®, la certification exige également une prise en compte plus approfondie d'un certain nombre d'aspects sociaux mais également environnementaux que ce soit au niveau de la faune ou de la flore.



LA RÉDUCTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

ROUGIER EXERCE SON ACTIVITÉ EN VEILLANT À EN LIMITER L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT. LE GROUPE MATERIALISE CET ENGAGEMENT PAR DES INITIATIVES IMPORTANTES SUR LES BASES-VIE, LES SITES INDUSTRIELS ET LES SITES DE PRODUCTION FORESTIERE.

SUR LES BASES-VIE ET LES SITES INDUSTRIELS

Rougier structure et optimise sa démarche en mettant en place des actions prévenant les risques de pollution ; elles s'articulent autour de :

- La gestion des déchets : tri sélectif, lieux de stockage dédiés ;
- L'installation de dalles étanches aux endroits sensibles (stations-service, fosses à vidange, batteries, fûts d'huile, groupes électrogènes, etc.) afin d'éviter tout ruissellement potentiel de substances toxiques lors des fortes pluies ;
- L'utilisation de bacs de décantation et séparateurs d'hydrocarbures ;
- L'entretien régulier et suivi des machines ;
- L'utilisation de kits d'intervention engins/camions en cas de pollution déclarée ;
- La sensibilisation régulière des salariés sur les dégâts considérables que peut engendrer toute pollution.

Ces actions relèvent de l'action volontaire de Rougier dans le cadre d'une démarche de certification FSC®.

SUR LES SITES FORESTIERS

À chaque étape de l'exploitation forestière, des mesures sont prises afin de minimiser les impacts sur les sites de production. Ces actions, qui s'inscrivent dans le cadre du plan d'aménagement (exigé par les codes forestiers des pays du Bassin du Congo), s'articulent autour de trois axes :

- Le zonage des concessions forestières et la délimitation de zones dédiées à un usage défini. Lors de la préparation du plan d'aménagement, une concession forestière est divisée en différentes zones : i) les séries de production dédiées à l'exploitation forestière ; ii) les séries de protection et de



conservation non exploitées afin de pouvoir protéger la biodiversité ; iii) les séries de développement communautaire destinées à l'agriculture ou à toute autre activité humaine (zones non exploitées).

- Le rehaussement du diamètre d'exploitation d'un certain nombre d'essences dont la reconstitution avec coupe au diamètre administratif est considérée comme sensible. Dans le cas de l'Okoumé dans la région de l'Ogooué-Ivindo au Gabon, le diamètre administratif est ainsi passé de 70 à 80 cm (diamètre d'exploitation dans le cadre du plan d'aménagement), puis à 90 cm (diamètre d'exploitation dans le cadre de la certification FSC®). Cette hausse des diamètres d'exploitation, couplée à un correctif apporté par le taux de pistage (proportion d'arbres inventoriés comme exploitables commercialement mais qui resteront sur pied car ils sont par exemple situés dans une forte pente, ou à proximité de rivières, etc.) entraîne une baisse de la production.
- La mise en place de techniques d'exploitation à faible impact (EFI) à tous les niveaux d'intervention de l'exploitation forestière. Si l'exploitation à faible impact est de plus en plus généralisée dans le Bassin du Congo, y compris au niveau des sociétés ne disposant pas encore de certification FSC®, une exigence supplémentaire est demandée aux sociétés titulaires d'une certification forestière. Ces techniques d'EFI concernent aussi bien la construction des routes et des ponts, que les activités de production forestière comme l'abattage et le débardage, avec l'objectif de réduire au maximum l'impact sur la ressource.

TÉMOIGNAGE



« Nous travaillons quotidiennement pour réduire l'impact de notre exploitation sur l'environnement. En moyenne, les prélèvements n'excèdent pas 2 arbres par hectare tous les 25 à 30 ans. Parallèlement, nous formons régulièrement notre personnel à la mise en œuvre de techniques d'exploitation à faible impact afin de diminuer notre empreinte sur les forêts exploitées. Enfin, nous identifions les hautes valeurs de conservation environnementales (aussi bien pour la faune que pour la flore) présentes dans nos forêts et mettons en place des outils de suivi pour assurer leur conservation dans le temps ».

Eric CHEZEAUX,
Directeur Développement Durable Rougier Gabon



LA GESTION DES DÉCHETS

Avec près de 3 000 salariés, 8 sites industriels et la grande majorité de la production de grumes transformée localement dans le Bassin du Congo, Rougier génère des quantités importantes de déchets en Afrique sur les sites de production. Des initiatives sont déployées en s'appuyant sur des systèmes de gestion rigoureux et un important effort d'implication de tous les collaborateurs. En Afrique, le Groupe s'emploie à sensibiliser et à responsabiliser l'ensemble du personnel et des intervenants pour assurer le succès et la poursuite des politiques :

- ▶ 1. de tri des déchets organiques, métaux et plastiques avec la mise en place de bacs de couleurs différentes selon les types de déchets aussi bien dans les bases-vie que sur les sites industriels et forestiers,
- ▶ 2. de stockage des éléments toxiques ou polluants dans des lieux dédiés (batteries, hydrocarbures, pneus, vieilles machines mises au rebut, produits de traitement, déchets souillés de l'infirmerie, etc.).

Afin de rendre ces opérations de tri efficaces, le personnel est sensibilisé en continu à ces démarches à travers la tenue régulière de sessions d'information. Rougier capitalise sur l'expérience des processus mis en place sur ses concessions certifiées FSC® pour mener un travail similaire sur les autres sites en cours de démarche de certification.



LA MOBILISATION DU CAPITAL HUMAIN

ROUGIER DÉVELOPPE EN AFRIQUE UN MODÈLE SOCIAL GARANTISSANT À SES EMPLOYÉS DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL AINSI QU'UN ENVIRONNEMENT DE VIE ADAPTÉ À LEURS BESOINS ET CEUX DE LEURS FAMILLES. POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DE SES ÉQUIPES, ROUGIER AGIT EN EMPLOYEUR RESPONSABLE.

RENFORCER LES RELATIONS SOCIALES

À la fin 2014, le Groupe comptait 2.925 salariés, dont plus de 97% sont en poste en Afrique. Le turn-over est important du fait du manque de formation initiale et de la faible qualification des populations locales ; il est accentué par l'importante concurrence à l'embauche des sociétés pétrolières et minières, notamment au Gabon.

La gestion des relations sociales est assurée par chaque filiale africaine, relayée par une coordination à l'échelle du Groupe. Différentes actions sociales menées s'étendent bien au-delà des exigences légales. Elles tiennent à la spécificité des métiers de Rougier, à l'isolement géographique des exploitations forestières et industrielles, et au caractère innovant de la démarche de gestion responsable.

En 2015, Rougier développe ses relations sociales avec l'objectif d'améliorer ses bonnes pratiques et d'harmoniser ses procédures. Le Groupe conforte ainsi les liens entre ses différentes filiales par l'échange et le dialogue, qui se traduisent par la mise en place d'un réseau associant étroitement les différents responsables des sites. Cette responsabilité sociale accrue doit permettre un meilleur partage d'expérience, une meilleure appréhension des difficultés rencontrées sur le terrain et une plus grande valorisation du capital humain.

DÉVELOPPER UN PLAN DE FORMATION HARMONISÉ

Rougier est fortement attaché à la formation et à l'épanouissement de chacun dans l'exercice de ses responsabilités. Pour accompagner les mesures prises en termes de prévention des risques, des formations régulières ont lieu afin que les salariés s'approprient les procédures. La sensibilisation aux risques



professionnels et environnementaux prend notamment diverses formes adaptées à la fois à l'isolement des sites de production, au niveau de formation initiale des travailleurs, et à l'importance des risques encourus.

Des Comités Sécurité et Santé au Travail (CSST), en place sur toutes les concessions forestières ainsi que sur les sites industriels et administratifs, permettent d'accentuer la sensibilisation du personnel aux questions de sécurité, de santé et d'hygiène dans l'exécution de leurs tâches.

En 2015, le Groupe renforce sa politique de formation sur ses différents sites en Afrique. Afin d'optimiser les moyens déployés, un travail de fond est mené entre les responsables RH opérationnels et le Groupe pour définir et mettre en œuvre un plan de formation global, adapté aux besoins de l'entreprise et de ses salariés. Les différentes actions engagées doivent en outre permettre de développer la transmission des savoir-faire grâce à une plus grande fidélisation du capital humain.

ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE EN AFRIQUE

Dans des régions souvent isolées, Rougier exerce un rôle social prépondérant. Sur ses sites industriels et bases-vie isolées en milieu rural, les travailleurs sont logés dans constructions du Groupe gérées en collaboration avec leurs représentants. Le Groupe y assure également la fourniture d'eau potable et d'électricité, et organise un tri sélectif et la gestion des déchets. Rougier s'engage également à prendre soin de ses salariés en leur permettant d'avoir accès à tous les services de base qui ne sont pas toujours fournis par l'Etat. Le Groupe prend en charge la scolarité des enfants des employés

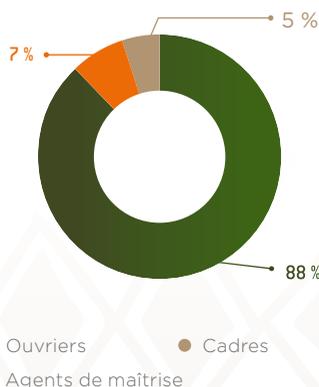
en cas d'absence d'infrastructures adéquates. En milieu isolé, les enfants des populations locales sont également admis au sein de ces écoles. Lorsque des écoles publiques sont déjà en place dans les villages proches des infrastructures de l'entreprise, celle-ci participe financièrement à leur fonctionnement en fournissant du matériel scolaire.

Rougier assure l'ensemble des services de base de santé aux familles des employés et aux populations locales en construisant et en gérant des centres de santé au cœur des bases-vie chaque fois que cela est nécessaire. Le bon fonctionnement de ses centres est suivi par des indicateurs et des procédures, régulièrement vérifiés par des audits aussi bien internes qu'externes. En corollaire indispensable, des actions de sensibilisation sur l'hygiène et les risques sanitaires sont régulièrement menées, et de larges campagnes préventives de vaccination sont mises en place afin d'anticiper d'éventuelles épidémies.

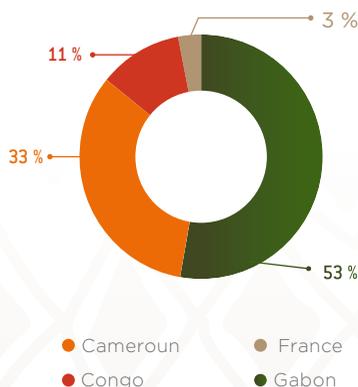
Enfin, pour assurer l'autonomie alimentaire des populations vivant sur les concessions et lutter contre le braconnage (notamment la consommation illégale de viande de brousse), Rougier a mis en place, au sein des bases-vie, des centres d'approvisionnement alimentaires proposant tous les produits de base à prix subventionnés. Des actions sont menées en parallèle pour favoriser le développement de cultures vivrières et soutenir le commerce local.



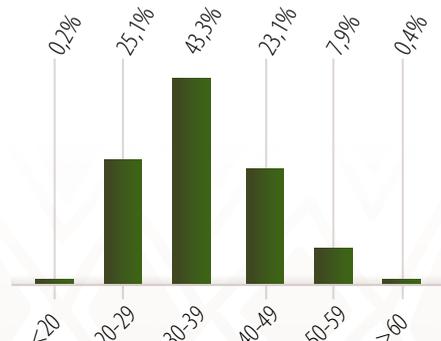
RÉPARTITION DES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES



RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR PAYS



PYRAMIDE DES ÂGES EN 2014 (TOTAL GROUPE)



UN EXEMPLE D'IMPLICATION DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

À TRAVERS SA DÉCLARATION DE POLITIQUE DE GESTION FORESTIÈRE RESPONSABLE, LA SFID (FILIALE DE ROUGIER AU CAMEROUN) ENTEND ASSURER UNE GESTION PARTICIPATIVE DE SES CONCESSIONS FORESTIÈRES.

En collaboration avec les populations autochtones riveraines, la SFID a développé au sud-est du Cameroun une stratégie autour de quatre axes :

1 • Le respect des droits légaux et coutumiers des peuples autochtones Baka riverains

Dans un contexte où l'Etat est légalement le seul propriétaire des terres et des ressources forestières, la SFID perpétue l'esprit de la loi dans le cadre de ses activités en reconnaissant et respectant les droits d'usage et coutumiers des peuples autochtones Baka. Ces droits s'appliquent à la gestion des terres et autres ressources présentes dans les forêts exploitées par la SFID. La société permet ainsi aux Baka riverains d'être informés non seulement sur la manière dont elle exploite la forêt, mais également sur l'identification, la protection et la sécurisation des ressources et sites clés qui revêtent pour eux une importance culturelle, religieuse, écologique ou économique.

2 • La communication permanente

La SFID identifie, localise et recense les communautés Baka riveraines de ses concessions forestières, pour mettre en œuvre avec elles une concertation, et une communication permanente. A titre illustratif, les Baka sont représentés dans les instances suivantes :

- Les Comités Paysans Forêt (CPF) mixtes Baka-Bantou qui se réunissent quatre fois par an.
- Les plates-formes SFID Baka : ces instances de rencontre, de concertation, de dialogue, de négociation et de collaboration, qui se réunissent quatre fois par an, permettent aux Baka d'y soumettre leurs préoccupations sur les activités forestières

de la SFID. Elles servent de lieux complémentaires de participation des Baka à la gestion forestière de la SFID. Elles complètent les actions menées au sein des CPF mixtes.

- Les points focaux : les Baka choisissent parmi eux des représentants, les points focaux, qui sont des relais directs avec la cellule sociale : des rencontres mensuelles sont organisées soit individuellement soit en groupe. Lors de ces réunions, le sociologue et les points focaux discutent de l'ordre du jour abordé pendant les réunions avec les CPF mixtes, évaluent l'application des résolutions/recommandations des dernières réunions, et abordent tout autre sujet jugé pertinent.
- Le Comité de Gestion FDL qui se réunit quatre fois par an avec pour objectif d'évaluer et d'approuver les projets de développement local financés par la société pour les populations (Baka et Bantou).

3 • La recherche de leur Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) aux activités forestières de la SFID

La SFID adopte et applique la gestion participative dans ses concessions forestières. La société recherche le CLIP à travers trois étapes : la concertation, la contractualisation et l'accompagnement. Cette démarche qui s'inscrit dans le temps prend en compte toutes les catégories sociales des peuples autochtones Baka.

4 • L'appui à leur développement socio-économique

L'appui au développement économique, social et culturel des Baka est une contribution additionnelle au développement local qui s'ajoute donc au paiement des taxes et redevances forestières à l'Etat. Il contribue à la compensation des impacts

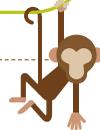
des activités forestières de la SFID sur le milieu et la vie des peuples autochtones Baka.

Il porte notamment sur les actions suivantes :

- l'appui à la réalisation des projets, des infrastructures et des équipements sociaux (eau potable, éducation, santé, etc.) financés par le Fonds de Développement Local dans les campements Baka ;
- l'accès aux opportunités d'emploi et de formation offertes par la SFID via la mise en œuvre de la procédure de recrutement en vigueur ;
- l'appui à la commercialisation des produits forestiers non ligneux et aux activités génératrices de revenus.



TÉMOIGNAGE



« Rougier dispose d'un programme social externe dont l'objectif est d'assurer un dialogue privilégié entre les populations et la société. Ce programme se décline en différentes actions allant des réunions de sensibilisation à l'établissement de cartographies participatives permettant l'identification de sites d'intérêt culturel pour les populations. Autour des UFA de Mbang, nous avons plus de 80 villages riverains incluant les campements Baka. De même, des projets de développement communautaire sont mis en œuvre dans chaque village selon un calendrier préalablement défini et validé par l'ensemble des villages au travers d'une instance participative de Développement Local. »

Michèle FOMEKONG,
Sociologue du site de Mbang



LA PRÉSERVATION DE LA FAUNE

FACE AUX ENJEUX LIÉS À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, ROUGIER EXERCE SA RESPONSABILITÉ EN DÉPLOYANT DES ACTIONS SIGNIFICATIVES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA FAUNE SUR L'ENSEMBLE DE SES CONCESSIONS.

DES SYSTÈMES FORMELS DE GESTION DE LA FAUNE ET DE LA CHASSE

Acteur majeur de la protection de la faune, Rougier est fortement engagé dans le respect et l'application de la loi, ainsi que dans la mise en œuvre des meilleures pratiques existantes à l'échelle internationale. Les filiales du Groupe développent des systèmes formels de gestion de la faune et de la chasse, comprenant la surveillance et les activités de contrôle.

Des inventaires de la faune sont réalisés de manière à pouvoir cartographier au mieux la répartition de la faune sur les concessions forestières. Un cahier des charges précis est élaboré lors de ces inventaires, de manière à ce qu'un maximum d'informations soit collecté.

Rougier bénéficie sur le terrain de l'appui de différentes ONG spécialisées dans la protection de la faune. Des partenariats de proximité ont ainsi été développés avec des grands acteurs internationaux tels que ZSL (Zoological Society of London), WCS (World Conservation Society) ou WWF (World Wildlife Foundation).

Toutes les actions mises en œuvre par les filiales de Rougier sur le terrain sont regroupées dans des plans de protection de la faune, visant principalement à lutter contre les actes de braconnage organisés, en recrudescence depuis quelques années. En s'appuyant sur des moyens technologiques (photos, caméra) et des méthodes d'inventaire plus rigoureuses, Rougier a optimisé la réactivité des actions de contrôles mises en place.

RECUEIL D'EXPÉRIENCES ET DE BONNES PRATIQUES

- Contrôle de la bonne application d'un règlement intérieur précisant les règles applicables dans le cadre de la protection de la faune.
- Sensibilisation des salariés et populations riveraines sur l'importance de la préservation de la faune, et sur les ravages du braconnage organisé à grande échelle.
- Sensibilisation sur la chasse traditionnelle sous forme de panneaux, brochures, autocollants (dans les usines, campements, villages, administrations, etc.), mais aussi de réunions dédiées, de projections de films, de séances de cinéma ambulant (initiative menée récemment au Cameroun dans une vingtaine de villages riverains de concessions gérées par Rougier).
- Mise en place de barrières de contrôle surveillées en permanence aux principales entrées actives des concessions forestières.
- Fermeture systématique des routes d'exploitation lorsqu'elles ne sont plus utilisées
- Etablissement d'un économat (centres d'approvisionnement) permettant de proposer aux salariés et leurs ayants droit des protéines alternatives à la viande de brousse à des prix compétitifs équivalents à ceux pratiqués dans les centres urbains.
- Mise en place de conventions de collaboration avec différentes structures et autorités compétentes locales afin de mener régulièrement des actions de LAB (Lutte Anti Braconnage). Ces missions ne sont réellement efficaces que si elles sont tenues secrètes jusqu'au bout, et menées prioritairement dans les zones pré-identifiées comme étant particulièrement sujettes au braconnage.
- Mise en place d'une équipe interne, entièrement dédiée « faune et surveillance du territoire » et équipée pour répertorier quotidiennement tous les signes d'activités illégales menées au sein de la concession forestière. Cette équipe ne dispose pas d'armes ni de pouvoir de répression (prérogative des agents assermentés de l'Etat) mais produit

des rapports de missions et cartes de toutes les activités illégales constatées.

En outre, elle est responsable d'assurer – au travers d'inventaires faune – un suivi des populations animales et des risques encourus dans l'optique de proposer une gestion forestière conforme à la réalité faunique de ses concessions et de possibles aménagements dans l'exploitation en cas de présence de chimpanzés, par exemple, dans la zone à exploiter, sachant que ce sont des animaux territoriaux sédentaires.

- Contrôle et sensibilisation de tous les sous-traitants amenés à intervenir dans les concessions forestières, afin que ces sous-traitants n'alimentent pas eux-mêmes les filières de braconnage.

Malgré la complexité à démanteler les réseaux de braconnage, Rougier continue de mettre en œuvre ces différents plans d'action en y associant le plus grand nombre possible de parties prenantes pour une meilleure efficacité.



TÉMOIGNAGE

« La protection de la faune est une cause prioritaire pour la SFID. J'encadre pour ma part une équipe de 3 personnes dont les missions quotidiennes vont des inventaires faune à des patrouilles régulières en forêt visant à collecter tous les indices de braconnage et de chasse commerciale. Dans un contexte de forte pression sur la faune, nous sommes appuyés dans nos missions par ZSL pour améliorer notre méthodologie de travail avec des outils adaptés. »

AHIDJO Amadou,
Chef d'équipe faune et surveillance du territoire à Mbang



PERFORMANCES

A TRAVERS SA DÉMARCHE VOLONTAIRE DE CERTIFICATION, ROUGIER PARTICIPE AU DÉVELOPPEMENT DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DES TRAVAILLEURS FORESTIERS ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES, TOUT EN GARANTISSANT L'INTÉGRITÉ DE LA FORÊT.



1 359

enfants scolarisés
dans les écoles construites
et gérées par Rougier

100%

des sites ont un service
de santé opérationnel

LA CERTIFICATION FSC® DANS LE BASSIN DU CONGO GARANTIT-ELLE UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE?

DANS LE BASSIN DU CONGO, LA CORRELATION REVELEE DANS L'ETUDE DU CIFOR ENTRE LES PROGRES SOCIAUX ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA CERTIFICATION EST TELLE QUE, LA CERTIFICATION FSC® EST LA SEULE MANIFESTATION PLAUSIBLE DES PERFORMANCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DES ENTREPRISES FORESTIERES.

Extrait de l'article de Jean Bakouma, WWF-France.

LE FSC® COMME EXPRESSION DES PRINCIPES DE LA RSE

Les principes de la RSE sont appliqués dans l'exploitation forestière à travers la certification FSC®. La définition de l'Union européenne du 25 octobre 2011 sur la RSE, rejoint le principe 1 du standard FSC® élaboré en 1994, en stipulant que « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société, pour être assumée nécessite au préalable que les entreprises respectent la législation en vigueur et les conventions conclues entre partenaires sociaux, et soient en mesure de prévenir les effets négatifs ». Cependant, contrairement à la certification forestière qui est une démarche volontaire, la RSE n'est pas une démarche facultative du point de vue éthique. Elle repose en partie sur le fait que les entreprises sont soumises à l'obligation de respecter l'ensemble des droits humains internationalement reconnus.

En conséquence, les entreprises doivent avoir un comportement responsable car leurs activités dépendent des ressources qu'elles se procurent dans leur environnement humain et naturel ; ces activités sont « redevables » envers la société. Autrement dit, la destruction d'une forêt par une entreprise pour le seul impératif de profit priverait la société des fonctions précieuses de la forêt. La certification FSC® permet d'éviter une telle surexploitation de la ressource forestière.

Une autre convergence entre le FSC® et la RSE est d'une part l'obligation d'une « vigilance raisonnée » porteuse d'exigences

de moyens et de réalisations, d'autre part la prise en compte de la « sphère d'influence ». Dans cette perspective, elle implique l'émergence des institutions sociales dans les communautés riveraines, véritables plateformes de dialogue entre l'entreprise et les communautés et outils de régulation sociale.

UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE AVERÉE POUR LES ENTREPRISES CERTIFIÉES

S'il existe une différence d'envergure entre les entreprises certifiées FSC® et non certifiées dans le Bassin du Congo, c'est bien dans l'existence ou non des procédures écrites et appliquées entre les deux types d'entreprises. Ces procédures sont davantage présentes dans les entreprises certifiées FSC® du fait des exigences de ce système. En outre, le système de certification FSC® se distingue des autres standards par le poids important qu'il accorde au pilier social de l'aménagement forestier à travers des principes consacrés i) au respect des lois ; ii) aux droits des travailleurs et conditions de travail ; iii) aux droits des populations autochtones et iv) aux relations avec les communautés.

Ces principes sont reconnus comme particulièrement difficiles à satisfaire par les entreprises opérant dans des pays à faible gouvernance où les régulations sociales, quand elles existent, ne sont pas toujours appliquées. D'une part, du fait que le cadre législatif et les mécanismes de régulation ne sont pas cohérents ou manquent de clarté. D'autre part, du fait que les droits

des populations sont très peu documentés par les pouvoirs publics qui pourtant y font référence dans leurs réglementations. Dans ce contexte, les entreprises certifiées FSC® « élèvent le niveau » en matière d'application de la loi, et font corps avec les communautés qui entourent leurs concessions.

Les entreprises certifiées FSC® ont pris de l'avance sur la mise en œuvre des procédures de vérification de légalité et de satisfaction des attentes sociales et de sécurité, grâce à la mise en œuvre de systèmes de vigilance raisonnée assortie d'indicateurs de performance. En proportion, on peut mentionner le fait que, dans 63% des entreprises certifiées contre 20% des entreprises non certifiées, on trouve des institutions sociales actives mises en place par l'entreprise.

FSC®, SEULE MANIFESTATION PLAUSIBLE DES PERFORMANCES RSE

La seule focalisation sur la légalité telle que la norme européenne FLEGT (acronyme anglais pour Applications des réglementations forestières, Gouvernance et Echanges commerciaux), incite à penser que la satisfaction des conditions sociales des populations autour des concessions ne sera pas toujours garantie. L'occasion est donnée également aux autres systèmes de certification tels que le PEFC™ d'initier des études pour déterminer les impacts sociaux et environnementaux des forêts certifiées sous ce standard. Au-delà du secteur forestier, les standards d'évaluation des performances doivent permettre de valoriser économiquement les matières premières tout en assurant le renouvellement de la ressource et le partage des bénéfices aux populations.

Sur la majorité des marchés bois de l'hémisphère Nord, la certification est souvent considérée par les consommateurs comme un dû, et par les autorités européennes comme un facteur de réduction de risque de bois illégal. Et pourtant, la certification reste de manière regrettable une démarche volontaire. Le caractère facultatif de la certification traduit au bout du compte un manque de courage politique. Il suffirait aux Etats, de se donner les moyens d'avaliser la certification FSC® et d'en faire une composante essentielle de leur politique forestière.

La certification FSC® a l'avantage d'exprimer pour l'entreprise, la performance de sa gestion forestière, le « verdissement » de ses investissements et leur « socialisation ». Ainsi, la certification FSC® est la seule expression de la RSE dans l'entreprise forestière sur le Bassin du Congo.

Extrait de l'article de Jean Bakouma, directeur adjoint à la conservation et à l'économie verte au WWF-France, publié le 8 juillet 2014 sur ideas4development.org, blog animé par l'Agence Française de Développement



Une étude menée par le centre pour la recherche Forestière International (CIFOR), avec le soutien financier de WWF, a évalué en 2014 pour la première fois les impacts sociaux de la certification forestière FSC® dans le Bassin du Congo et, en particulier, des bénéfices attendus pour la population locale.

S'appuyant sur 37 paramètres sociaux, regroupés en quatre grands ensembles (conditions de vie et de travail dans les concessions, institutions sociales dans les villages riverains, mécanisme de partage des bénéfices dans les villages riverains, usages coutumiers), cette étude démontre la valeur ajoutée de la certification FSC® sur les impacts sociaux de l'aménagement durable des forêts. Il ressort indirectement que les seules normes de légalité et de régulation nationale entretiennent toujours des conditions de travail et de vie inadéquates pour les employés des entreprises non certifiées, et ont des bénéfices limités pour les communautés riveraines de ces entreprises.

Présentée dans le rapport RSE 2013, cette étude est disponible dans sa version complète sur cifor.org/FSC



* Cerutti, Cifor, Occasional Paper, 2014.

LES PRINCIPALES INTERVENTIONS EXTÉRIEURES

ROUGIER S'ENTOURE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES D'EXPERTISES EXTERNES FOURNIES PAR DES BUREAUX D'ÉTUDES SPÉCIALISÉS, MAIS AUSSI ET DE PLUS EN PLUS PAR DES ONG SPÉCIALISÉES, QU'ELLES SOIENT LOCALES OU INTERNATIONALES. LEURS INTERVENTIONS CONTRIBUENT À LA MISE EN OEUVRE DES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES INHÉRENTES À LA CERTIFICATION FSC®.



GABON

Type d'intervention	Formation EFIR = Exploitation Forestière à Impact Réduit	Gestion durable du secteur de la faune sauvage et de la viande de brousse	Appui à la caractérisation des FHVC (aspects floristiques)
Sites/ Pays concernés	Gabon (toutes les CFAD)	Gabon (CFAD Moyabi et de l'Ogooué-Ivindo)	Gabon (tous sites forestiers)
Nom de la structure	NATURE+	FAO et partenaires (CIFOR, CIRAD, UICN + ONGs locales)	CENAREST (IRET)
Description	Sessions de formations en abattage contrôlé avec un accent particulier mis sur l'identification et la formation de formateurs internes aux entreprises bénéficiaires de sorte que l'entreprise puisse à terme assurer en interne un suivi régulier de la qualité des techniques enseignées.	Projet visant des réformes juridiques et politiques pour le secteur de la faune sauvage et plus particulièrement la viande de brousse. Le projet vise aussi la mise en place d'outils de gestion participative de la faune sauvage et le développement des capacités locales	Caractérisation de la biodiversité floristique au sein des séries de conservation et des différents blocs de forêts représentatifs des types forestiers rencontrés sur les CFAD.
Dates, durée, fréquence	2014 - 2015	Assistance technique de décembre 2012 à août 2017	A durée indéterminée (depuis 2008)

CAMEROUN

Type d'intervention	Dynamique des peuplements forestiers	Formation Abattage contrôlé	Assistance technique Faune
Sites/ Pays concernés	Cameroun (Djoum et Mbang)	Cameroun (Djoum et Mbang)	Cameroun (Mbang)
Nom de la structure	NATURE+	ONFI	ZSL
Description	Assistance technique au reboisement Suivi de parcelles (diamètres, hauteur) Suivi mortalité	Formation Abattage Contrôlé visant à augmenter la sécurité, améliorer les rendements, et limiter les impacts environnementaux	Assistance technique pour l'élaboration d'un plan de gestion de la faune à l'échelle des 3 UFA gérées par la SFID autour de Mbang
Dates, durée, fréquence	Convention sur 5 années avec chaque année 2 missions d'une semaine à Mbang et à Djoum	2014 - 2015	2015 - 2016

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Type d'intervention	Dynamique des Peuplements (DYNAFFOR)
Sites/ Pays concernés	Congo (MOKABI)
Nom de la structure	ATIBT
Description	Projet de recherche et développement destiné à collecter des informations sur la dynamique des peuplements forestiers sur plusieurs années en regardant les impacts liés au milieu environnant et ceux liés à l'exploitation forestière
Lieux d'intervention	Forêts
Dates, durée, fréquence	Assistance étalée sur 5 ans entre mai 2013 et décembre 2017

ROUGIER ET WWF FRANCE ŒUVRENT ENSEMBLE POUR UNE GESTION FORESTIÈRE ET UN COMMERCE DU BOIS RESPONSABLE

Le Groupe Rougier et WWF France ont engagé en 2015 une collaboration stratégique de trois ans axée sur la bonne gestion forestière en Afrique et les chaînes d'approvisionnement responsable en Europe. A travers le Global Forest & Trade Network (GFTN), une des initiatives phares du WWF pour promouvoir la bonne gestion forestière et le commerce responsable, WWF apportera notamment son soutien à Rougier dans le maintien et le renforcement de ses objectifs d'accroissement des volumes de produits certifiés. WWF s'assurera également que l'entreprise réussisse pleinement la mise en œuvre des mesures de Diligence Raisonnée requises par le Règlement sur le Bois de l'Union Européenne (RBUE).

TÉMOIGNAGE

« Écosystèmes clés dans la régulation climatique, les forêts ont toujours été une des priorités de WWF. Véritables puits de carbone, les forêts accumulent 20 à 50 fois plus de CO2 que d'autres écosystèmes. Convaincus du rôle de leaders comme Rougier dans le changement du fonctionnement des marchés pour une approche plus durable, nous sommes heureux d'accueillir le groupe comme nouveau membre du GFTN. »

Marie-Christine Korniloff,
Responsable des Relations avec le Monde Economique pour WWF France



LA DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

ROUGIER DEVELOPPE EN 2015 UNE CARTOGRAPHIE DES INDICATEURS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX AFIN D'AVOIR UNE MEILLEURE VISIBILITE DES ACTIONS ENTREPRISES SUR SES SITES EN AFRIQUE.

Ce travail de fond vise à lister et quantifier de manière exhaustive l'ensemble des actions sociales et environnementales mises en place dans ses différents sites forestiers et industriels, et ainsi à définir des indicateurs de suivi dans le temps. Ces actions, en partie réglementaires, sont mises en œuvre à l'initiative des chefs de sites selon les priorités qu'ils sont amenés à définir dans leurs zones de production respectives.

À travers cette démarche structurante, Rougier souhaite d'un côté homogénéiser les bonnes pratiques en tirant partie des expériences de chaque site, mais également optimiser son investissement social et environnemental en augmentant l'efficacité des actions mises en œuvre sur le terrain. A l'heure de l'édition de ce rapport RSE 2014, cette cartographie des indicateurs sociaux et environnementaux est en cours de réalisation.

PREMIER APERÇU DES INDICATEURS DÉFINIS À CE JOUR SUR CINQ THÉMATIQUES SOCIALES

Logement (bases-vie et campements)

Existence d'une cartographie

Nombre de maisons construites

Présence d'équipements sociaux, loisirs et culturels

Taux d'occupation de logements

Proportion de salariés logés par la société

Gestion des conflits / modalités

Gestion des volets Hygiène/salubrité

Fourniture électricité

Fourniture d'eau potable

Nombre de douches et latrines rapporté au nombre de salariés opérant sur le site

Nombre de cases nécessitant une réhabilitation lourde

Nombre de moustiquaires individuelles distribuées

Approvisionnement des salariés en protéines animales

Nombre d'économats

Nombre d'ouvriers susceptibles de bénéficier de l'économat

Nombre de congélateurs en fonction

Poids de protéines animales vendues à l'économat (kg) /mois

Prix du kg de viande et de poisson vendu à l'économat

Organisation du transport des protéines alternatives

Projets d'élevage existants dans la zone

Projets de pisciculture existants dans la zone

Initiatives pour des projets de développement d'élevage/pisciculture

Commerces locaux fournissant des protéines animales

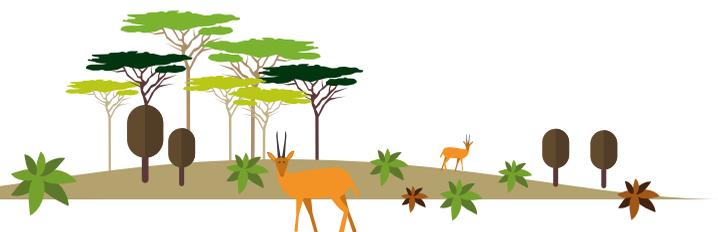
Hygiène sur site

Système de collecte des déchets

Respect du tri des déchets

Nombre de douches et latrines rapporté au nombre de salariés opérant sur le site

Actions de sensibilisation sur l'hygiène et risques de maladies

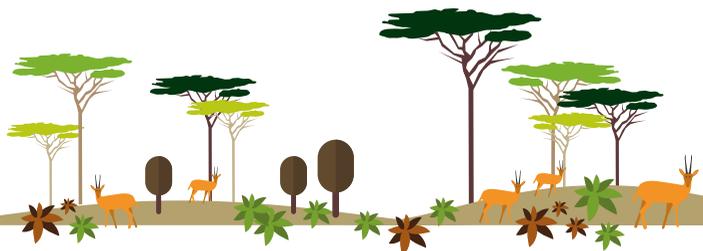


Santé

Existence de pharmacies
Nombre de CMS
Type d'équipement médical
Nombre et qualité du personnel de santé
Nombre de consultations/an (ouvriers et non ouvriers)
Proportion des pathologies dominantes
Absentéisme (nombre de jours de repos pour maladie/nombre de jours totaux travaillés)
Part d'absentéisme pour maladie
Ambulance/véhicule dédié
Equipements de première urgence
Dotations médicaments/vaccins/ARV, etc.
Existence de laboratoires d'analyses médicales
Campagnes de sensibilisation thématiques (VIH-SIDA, risques professionnels, MST)
Fréquence des visites médicales pour les salariés
Taux de réalisation des visites systématiques
Nombre de visites médicales à l'embauche effectués
Existence d'incinérateurs de déchets médicaux
Taux de dépistage
Taux d'infection au VIH-SIDA (Nombre de personnes infectées/nombre de salariés)

Scolarisation des enfants

Type d'équipements scolaires financés
Nombre d'écoles construites
Nombre de classes construites
Nombre d'enseignants payés totalement ou partiellement par Rougier
Nombre d'élèves (enfants de non-salariés)
Nombre d'élèves (enfants de salariés)
Activités pédagogiques dans lesquelles Rougier intervient



DONNÉES CLÉS



630 385 ha

inventoriés pour 1 912 011 ha de surfaces productives, soit 33% des surfaces inventoriées à 100%



7%

de la surface totale des concessions n'est pas affectée à la production forestière



679 KM

de routes construites sur 63 674 ha



100%

des sites dotés d'un système effectif de tri des déchets



823

maisons construites par Rougier à fin 2014 pour les employés dans les bases-vie



125

villages dans les concessions Rougier ont fait l'objet d'une cartographie participative en 2014 (contre 117 en 2013)



1 359

enfants scolarisés dans des écoles entièrement gérées par Rougier (contre 1241 en 2013)



9

sites munis d'un centre de santé

GLOSSAIRE

BASE-VIE

Lieu de vie des salariés dans lequel la société met à disposition logements, eau courante, électricité, ainsi que divers autres services.

DÉBARDAGE

Première opération après la coupe forestière, le débardage consiste à transporter les arbres abattus depuis le lieu de coupe vers les parcs à grumes situés en forêt.

FLEGT

Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (Forest Law Enforcement for Governance and Trade).

FSC®

Le Forest Stewardship Council® est une organisation non gouvernementale indépendante dont le but est de favoriser la gestion responsable des forêts au niveau mondial. Par gestion responsable des forêts on entend des modes de gestion économiquement viables, environnementalement appropriés et socialement bénéfiques.

PLAN D'AMÉNAGEMENT

Cahier des charges détaillant la manière dont les opérations d'exploitation forestière doivent se dérouler sur une période variant de 20 à 30 ans, en conciliant le respect des populations et de l'environnement.

TECHNIQUES D'EXPLOITATION À FAIBLE IMPACT

Techniques d'exploitation visant à minimiser l'impact sur l'environnement au sein des zones exploitées.

TRAÇABILITÉ DE LA PRODUCTION

Pouvoir suivre le bois depuis la souche en forêt jusqu'à sa transformation.

CONTACTS

ROUGIER S.A.

155 avenue de La Rochelle - BP 8826 79 028 Niort Cedex 09
Tél. 33 - (0)5 49 77 20 30 - Fax 33 - (0)5 49 77 20 40
75 avenue des Champs-Élysées - 75 008 Paris
Tél. 33 - (0)1 53 77 25 00 - Fax 33 - (0)1 53 77 25 08
<http://www.rougier.fr>

EXPLOITATIONS DE FORÊTS NATURELLES, INDUSTRIES
DE TRANSFORMATION DU BOIS ET NÉGOCE INTERNATIONAL.

ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONALE

155 avenue de La Rochelle - BP 8826 79 028 Niort Cedex 09
Tél. 33 - (0)5 49 77 20 30 - Fax 33 - (0)5 49 77 20 40
75 avenue des Champs-Élysées - 75 008 Paris
Tél. 33 - (0)1 53 77 25 00 - Fax 33 - (0)1 53 77 25 08

ROUGIER GABON

BP 130 - Libreville - Gabon
Tél. (241) 74 31 50 - (241) 77 30 48 - Fax (241) 74 31 48

SFID

BP 1343 - Douala - Cameroun
Tél. (237) 33 42 56 42 - Fax (237) 33 42 40 92

MOKABI

BP 97 - Lola, Impfondo - République du Congo
Tél. (242) 06 654 90 90 - Fax (242) 06 669 99 34

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BOIS EN FRANCE.

ROUGIER SYLVACO PANNEAUX

155 avenue de La Rochelle - BP 8826 79 028 Niort Cedex 09
Tél. 33 - (0)5 49 77 20 30 - Fax 33 - (0)5 49 77 20 40
935 avenue des Eaux Blanches - 34 200 Sète
Tél. 33 - (0)4 67 28 32 67 - Fax 33 - (0)4 67 28 30 82
9 impasse des Petits Marais - 92 230 Gennevilliers
Tél. 33 - (0)1 47 98 26 26 - Fax 33 - (0)1 47 98 54 03

DÉVELOPPEMENT DE FORÊTS DE PLANTATIONS INDUSTRIELLES.

LIGNAFRICA

Espace Fréjorgues Ouest - 60 rue Henri Fabre
34 130 Mauguio Gd Montpellier - France
tél. 33 - (0)4 67 20 08 09 - fax 33 - (0)4 67 20 08 12
<http://www.lignafrika.com>



Rougier S.A.
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au Capital de 5 315 074 €

Siège social :
155, avenue de La Rochelle
B.P. 8826 - 79028 Niort Cedex 09

R.C.S. Niort B 025.580.143